



Rapport N° 2008-01

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU POSTULAT DU 6 SEPTEMBRE 2007 MODIFICATION DE L'APPELATION DE LA GARE CFF COSSONAY-GARE

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors du dernier Conseil du 16 juin dernier, la Municipalité vous a informé qu'elle entrait en matière sur le postulat déposé par Messieurs Ben Khelifa, Ischi et Cavat et qu'elle demandait la nomination d'une commission pour l'étude du changement du nom de la gare de Cossonay.

Or, selon le Règlement du Conseil communal, nous citons : « le postulat est renvoyé à la Municipalité pour un rapport à remettre dans les quatre mois ou selon délai éventuel fixé par le Conseil ».

Cette étape n'ayant pas été franchie et, par souci de procédure, la Municipalité vous remet le rapport ci-après :

Après avoir pris connaissance du postulat, la Municipalité a décidé d'approuver les arguments évoqués.

L'histoire nous dit qu'en 1855, la gare s'appelait Penthalez-Cossonay. En 1914 déjà, «Le citoyen Alexis Epars dit que la gare est située entièrement sur le territoire communal.» Plusieurs démarches ont été faites à ce sujet en vue du rétablissement du nom de Penthalez.

La Municipalité informe la direction des CFF que le conseil général proteste unanimement contre la suppression du mot «Penthalez» dans la désignation de la gare».

Par la suite, dans les années 1970, une telle demande a également été déposée au Conseil mais elle est restée dans suite.

La gare est située dans le **quartier** de Cossonay-Gare. Le nom de Cossonay-Gare a été donné par les anciennes câbleries et tréfileries, ainsi que des anciens Grands Moulins de Cossonay, qui étaient nés sur le territoire de Cossonay. Ces deux entreprises, dont l'une n'existe plus et dont l'autre a changé de nom, sont aussi situées sur la commune de Penthalez.

Les entreprises ont dû, à la demande des PTT, supprimer 1305 Cossonay-Gare en faveur de 1305 Penthalez.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la Commune n'est plus attachée au district de Cossonay mais à celui du Gros-de-Vaud, alors que Cossonay-Ville se trouve aujourd'hui dans le district de Morges et n'est plus chef-lieu de district.

Une autre aberration : le funiculaire, reliant la gare à Cossonay-Ville est désormais dans la zone tarifaire Mobilis No 39 alors que la gare est dans la zone tarifaire Mobilis No 44
Cherchez l'erreur !

Il n'y a plus de service public à la gare depuis le 27 décembre 2007. Les usagers sont priés de s'adresser dans d'autres gares (encore ouvertes !) ou d'utiliser Internet, les bornes mises à disposition ou de se débrouiller comme ils peuvent !

Financièrement parlant, tous les frais inhérents à la gare, incombent à la commune (création de nouvelles places de parc, entretien des escaliers, du pont ; de la passerelle, etc.). En plus, compris à raison de 50 % : le passage supérieur routier (murs ; culées ; tablier ; escalier ; étanchéité ; évacuation des eaux ; auvents) et à 100 % pour le tapis, les joints de dilatation. Inutile de préciser ici qu'aucune commune voisine ne participe à ces frais.

Enfin, après avoir brièvement consulté les grandes entreprises, les cars postaux, les CFF, le funiculaire, etc. leur réponse nous a encouragés à poursuivre ce projet.

Concernant les coûts qu'engendrerait cette démarche, nous n'avons pas établi de budget, mais nous savons déjà que, pour les CFF, l'estimation s'élève Fr. 40'000.00

Pour conclure : la gare est bel et bien située sur le territoire de Penthalaz.

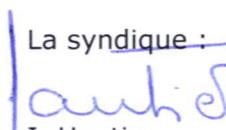
Pour toutes ces raisons, la Municipalité a décidé d'entrer en matière. La Commission étant déjà nommée, la prochaine étape sera le rapport de la Commission qui sera débattu au Conseil.

Nous tenons encore à préciser que si les membres du Conseil communal accepte le changement du nom de la Gare, une négociation devra être entreprise avec la Municipalité de Cossonay, eu égard aux relations de bon voisinage.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 août 2008

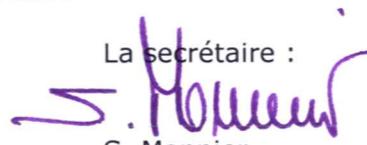
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :


I. Hautier



La secrétaire :


S. Monnier